



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 436-14

**RÈGLEMENT MODIFIANT UNE AIRE
D'AFFECTATION « HABITATIONS DE
FAIBLE DENSITÉ » IDENTIFIÉE AU PLAN
D'URBANISME NUMÉRO 436**

AVIS DE MOTION

2020-09-293

ADOPTION DU PROJET

2020-09-294

RAPPORT ANALYSE CONFORMITÉ – MRC
CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS (COVID)

Du __ au __ septembre 2020

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
ADOPTION DU RÈGLEMENT

CERTIFICAT D'APPROBATION FINALE – MRC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté en 2006 le Plan d'urbanisme numéro 436 et que ce dernier est entré en vigueur le 23 février 2007;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier à nouveau ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 8 septembre 2020.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le règlement du Plan d'urbanisme, portant le numéro 436, est modifié par le remplacement des termes « 3 aires » au deuxième alinéa de l'article 9.1.4, par les termes suivants :

« 4 aires »

2. Le plan des grandes affectations du sol (Annexe 4, Règlement du plan d'urbanisme n° 436) est modifié par la modification de l'affectation « H-FA » de l'aire délimitée par la zone « H-128 », tel que délimité au règlement de zonage, par l'affectation « H-FO ».

Le tout tel qu'il appert sur le plan joint en « Annexe 1 » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

3. Le plan de concept d'aménagement (Annexe 5, Règlement du plan d'urbanisme n° 436) est modifié par l'ajout d'un cercle orangé et du terme « PIIA » pour la zone « H-128 » tel que délimité au règlement de zonage.

Le tout tel qu'il appert sur le plan joint en « Annexe 2 » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Danie Deschênes, Mairesse

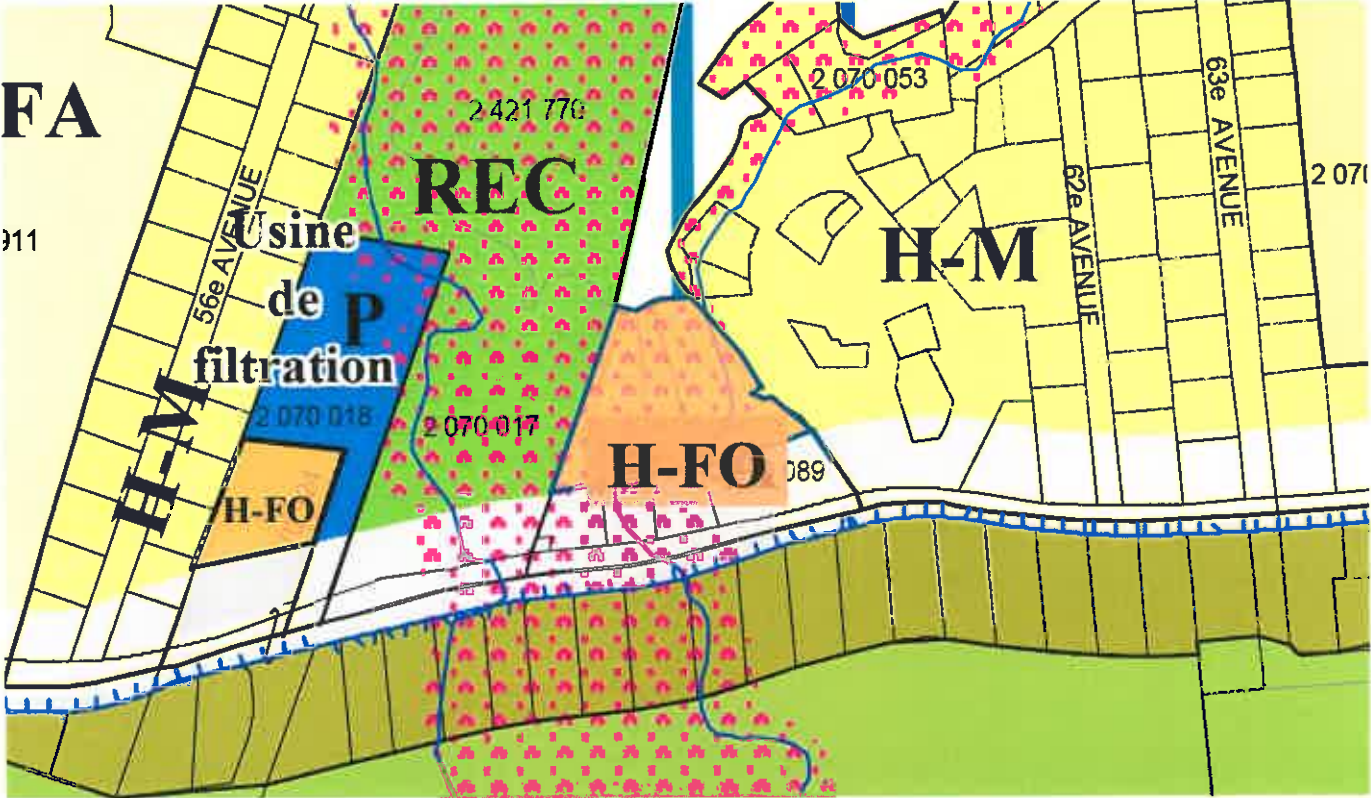


Catherine Fortier-Pesant, Greffière

/MAL 2020-08-25

/CFP 2020-09-02

ANNEXE I



ANNEXE II

